

N/REF : 3/03/2025 15H40 C:000053 I:02668
V/REF : AC/C14041
V/Email reçu le Lundi 03/03/2025 a 15H40

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. TVEN
IMMEUBLE : TEVENN - TVEN
2, RUE RENE DESCARTES
.
35590 ST GILLES

Rennes, le 10 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 2 DESCARTES - MME BROUDIC 06 67 11 91 45
LOGEMENT N° 116737, PORTE N°A12, 1° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : RADIATEURS QUI NE CHAUFFENT PAS

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 07/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : LE RADIATEUR DE CHAUFFE PAS CAR TOUS LES TÉS DE REGLAGES
ETAIENT FERMÉS, LA CIRCULATION D'EAU DE CHAUFFAGE NE SE FAISAIT PAS.
OUVERTURE DES TES DE REGLAGES POUR CIRCULATION EAU DE CHAUFFAGE.
CONSTAT : CHAUFFAGE RÉTABLI.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER
REMARQUE : PROBLEME AU NIVEAU DE LA CHAUDIERE, LORQUE CELLE-CI EST EN
MODE CHAUFFAGE, COUPURE AU BOUT DE QUELQUES MINUTES ET REMISE EN ROUTE.

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 07/03/25 a 13H08 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
2,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00		100,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00		20,00
TOTAL H.T.					120,00
T.V.A. a 10,00%					12,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>132,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.